



**Sauvegarde  
Isère**

Association de protection de l'enfance  
et d'accompagnement des adultes

20 | Rapport  
22 | Annuel



# SOMMAIRE

4

RAPPORT MORAL  
DU PRÉSIDENT

5

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

6

NOTRE HISTOIRE

7

NOS VALEURS & MISSIONS

8

NOS AXES

12

ORGANIGRAMME ASSOCIATIF 2022

13

ACTIVITÉ DES PÔLES EN 2022

14

IMPLANTATION DES SITES EN 2022

15

RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

21

L'ANNÉE 2022 SUR NOS PÔLES

36

ADMINISTRATEUR AD HOC

38

FINANCEURS, PARTENAIRES &  
ADHÉSIONS

39

ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS  
DE 2022



## RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Dans le souvenir collectif et pour la Sauvegarde Isère, les années 2020 resteront la grave crise sanitaire que nous avons connue. Mais de plus, ces années nous auront marqués par les difficultés puis les problèmes de recrutements et par les impacts sur nos finances, puisque nous avons connu des comptes annuels déficitaires, les premiers depuis plus de 30 ans.

Mais cette année 2022 marque un tournant après ces années incertaines et tendues.

Le virus du COVID s'est éloigné, et un vent dynamique semble souffler à nouveau.

L'an passé, nous avons finalisé notre projet stratégique, véritable feuille de route de l'association de 2022 à 2025. Aucun projet de cette sorte n'avait été réalisé auparavant et c'est un travail collaboratif entre administrateurs et cadres de l'association qui a permis de dégager 4 axes et des actions à déployer pour les prochaines années.

Ce cadre stratégique vient légitimer les projets que les professionnels de terrain déploient au quotidien et je vous invite à consulter ce document qui est public et que vous pouvez trouver sur notre site Internet.

L'une des concrétisations directes de ce projet stratégique concerne la capacité de l'association à répondre aux appels à projets ouverts par les financeurs. L'un de ces projets a été retenu et nous avons ouvert en novembre 2022 l'Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants Autistes (UEMA), en lien avec l'Agence Régionale de Santé, l'Éducation Nationale et la ville de Grenoble. Ce nouvel établissement est une vraie réponse à l'inclusion, à la prise en charge au quotidien d'enfants porteurs de handicap et pour lesquels trop peu de réponses sont proposées aux parents souvent désespérés.

Mais l'année 2022 a encore été trop souvent synonyme de crise du recrutement. Certains établissements ont fonctionné et fonctionnent encore en mode dégradé, tant les postes non couverts sont nombreux. Toutes les fonctions et tous les secteurs sont aujourd'hui concernés et cette situation perdure et épuise le personnel. Les avancées salariales du SEGUR ont posé un pansement sur un problème large, mais la question de la reconnaissance du travail social demeure.

Je n'oublie pas l'injustice de l'exclusion du SEGUR d'une grande partie du personnel : administratif, technique, direction tous autant concernés par la prise en charge des personnes accompagnées. Il est impératif que cette mesure injuste soit compensée par l'État, notamment via l'évolution des négociations de la nouvelle Convention Collective Unique.

Les années 2020 et 2021 ont été rudes, complexes, et ont imposé à la SAUVEGARDE des mesures difficiles.

2022 démontre cette nouvelle dynamique et sa traduction budgétaire, car après deux années déficitaires, les comptes consolidés associatifs sont à nouveau équilibrés, signe d'une gestion rigoureuse et contrôlée. L'effort doit continuer, afin que notre association demeure un acteur solide et incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques départementales et régionales.

Jean-Michel DÉTROUYAT  
Président



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2022 a vu s'éloigner petit à petit le risque sanitaire qui était devenu le quotidien des professionnels depuis 2019. Ces années COVID sont identifiées aujourd'hui comme des années charnières en termes de recrutement dans le secteur associatif. Nous avons constaté une carence de candidatures sur les postes éducatifs, en hébergement et en protection de l'enfance, et cette carence s'est constatée ensuite dans les autres secteurs, dans les autres fonctions, et devient aujourd'hui un problème majeur que les initiatives semblent partiellement limiter.

Ainsi, l'activité des établissements et services de la SAUVEGARDE Isère a encore une fois été fortement perturbée par les carences de postes et par l'absence de candidatures pour les remplacer. Il est aujourd'hui complexe et aléatoire de recruter du personnel diplômé, c'est un fait, et les directions des établissements trop souvent compensent ces absences et doivent adapter des stratégies pour permettre la continuité de service. Le mode dégradé persiste, moins médiatisé et moins visible que sous le COVID mais tout aussi perturbateur.

La reconnaissance du travail social, dont on parle depuis longtemps, est aujourd'hui vitale pour permettre la continuité d'un accompagnement de qualité et de sécurité. En 2022, les annonces gouvernementales en matière salariale ont été un signe, certes, mais trop faible pour endiguer ce processus de déqualification que l'on connaît aujourd'hui : le SEGUR ne touche qu'une partie des professionnels de terrain et cette mesure injuste génère aujourd'hui encore des départs ; la revalorisation salariale avec l'augmentation de la valeur du point est venue compenser le différentiel constaté auparavant sans tenir compte de l'inflation.

En termes d'activité, en 2022 le service de Milieu Ouvert a été impacté par l'annonce du Conseil Départemental de sa volonté de réinternaliser une partie des mesures aujourd'hui exercées par le secteur associatif. Pour la SAUVEGARDE, cette réduction de 290 mesures s'est opérée progressivement dès 2022, et s'étale encore sur 2023. L'adaptabilité est une compétence que les professionnels doivent développer au regard des évolutions des politiques publiques, mais il est impératif que l'encadrement puisse avoir une vision claire des perspectives afin d'accompagner au mieux ces changements et évolutions.

En avril 2022, nous avons recruté une nouvelle directrice pour le Pôle Handicap. En juin, l'ARS a diffusé un appel à projet pour l'ouverture d'une Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants Autistes (UEMA), pour lequel nous avons candidaté et qui nous a été attribué. Ce nouvel établissement a ouvert en novembre 2022 sous la responsabilité de Laure Magimel. Cette UEMA est rattachée à l'IME le Barioz, et elle est installée dans les locaux de l'école maternelle BUFFON à Grenoble en lien avec l'éducation nationale et la mairie de Grenoble, elle propose un accompagnement inclusif et adapté et s'intègre dans un plan régional.

D'autres projets ont débuté en 2022 dans la réflexion et dans la mise en œuvre et vont certainement aboutir en 2022 :

- Le Pôle Famille avec le service d'accompagnement des gens du voyage (APMV) développe une expérimentation depuis le printemps 2022 et s'apprête à répondre à l'appel à projet pour un service départemental.
- Le Pôle Justice Pénale des Mineurs travaille à un dispositif innovant en termes de placement afin de proposer un accompagnement adapté et modulable en réponse aux besoins repérés sur le terrain et en accord avec les orientations de la Direction de la PJJ.
- Le Pôle Hébergement travaille au développement d'un service d'accompagnement renforcé pour mineurs en autonomie. Déjà envisagé en 2022, ce service sera ouvert en 2023.
- Le Pôle Accueil Étranger reste attentif aux attentes des autorités publiques afin de proposer des réponses adaptées aux besoins repérés sur le terrain.

Enfin en 2022, la SAUVEGARDE Isère a renouvelé son agrément associatif pour le service d'administrateur ad hoc et deux nouveaux administrateurs viennent compléter cette équipe et assurer cette mission d'accompagnement et de défense des intérêts de l'enfant.

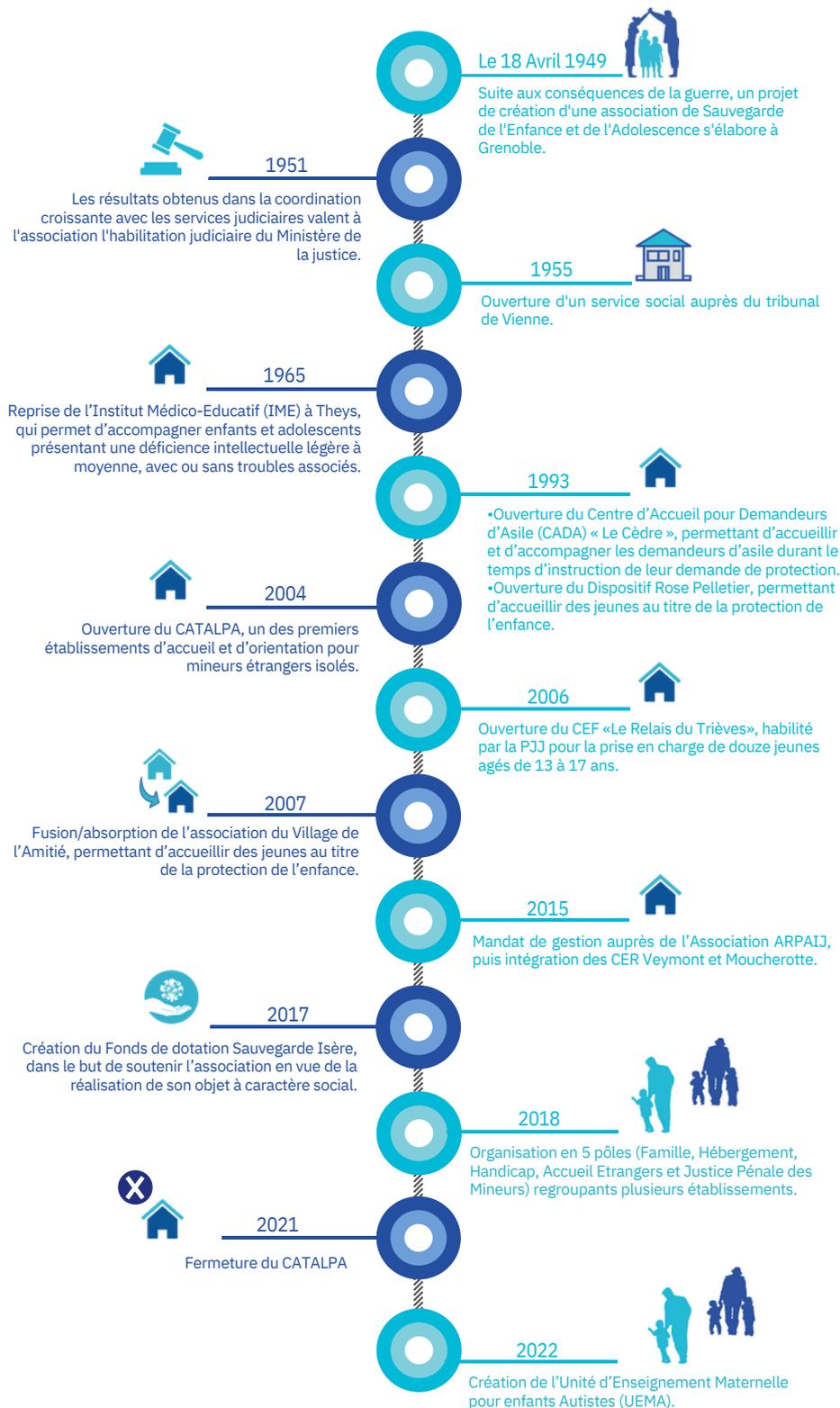
Autant de projets associatifs et de perspectives de développement qui laissent entendre que la dynamique associative engagée permet de proposer des réponses adaptées aux besoins repérés et en accord avec les orientations des pouvoirs publics.

Claude DELY  
Directeur général



# NOTRE HISTOIRE

La Sauvegarde Isère est une association Loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'intérêt général par la direction générale des Finances Publiques depuis 2012



# NOS VALEURS

Le projet associatif refondé en 2022 a pour objectif de s'adapter au contexte actuel tout en gardant le lien avec l'histoire de l'association.

## Axe 1

Développer le pilotage institutionnel pour mieux répondre aux besoins de nos publics



## Axe 2

Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures par une offre diversifiée et une organisation souple



## Axe 3

Innover et être force de propositions



## Axe 4

Valoriser la ressource humaine



# NOS MISSIONS

Missions de service public et d'intérêt général qui s'insèrent dans la politique de l'enfance et de la famille.



Éduquer, prévenir et protéger, enfants, adolescents et jeunes en difficulté.



Lutter contre les exclusions et les risques de délinquance.



Promouvoir l'égalité des chances.



Aider à l'éducation et à la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.



Accompagner les personnes en difficulté sociale ou relevant de l'Asile. Accompagnement médico-social des enfants et des adultes présentant un handicap.

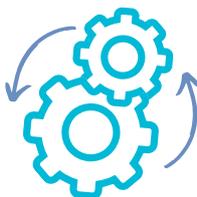
Aider à renouer le dialogue en cas de conflit familial afin de préserver les liens familiaux.



## AXE 1

### DÉVELOPPER LE PILOTAGE INSTITUTIONNEL POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS PUBLICS

OBJECTIFS	ACTIONS
<b>Renforcer la gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etoffer le Conseil d'Administration</li><li>• Renforcer le Conseil d'Administration</li><li>• Soutenir le travail entre Dirigeance et Gouvernance</li></ul>
<b>Renforcer la dirigeance</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer et confirmer les instances associatives</li><li>• Renforcer les missions du siège</li><li>• Elaboration des tableaux de bord</li></ul>
<b>Implantation territoriale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement sur le territoire</li></ul>
<b>Développer les coopérations et imaginer les synergies avec d'autres associations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réflexions mutualisation des besoins et création de partenariats</li></ul>
<b>Associer les publics accompagnés à la vie associative</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formaliser les Conseils de la Vie Sociale existants à l'association</li><li>• Mettre en place des instances de participation effectives</li><li>• Inviter aux Assemblées Générales les représentants des publics accompagnés</li><li>• Assurer un bilan par Pôle de la mise en place de ces instances</li></ul>



## AXE 2

### SÉCURISER LES PARCOURS ET PRÉVENIR LES RUPTURES PAR UNE OFFRE DIVERSIFIÉE ET UNE ORGANISATION SOUPLE

OBJECTIFS	ACTIONS
<b>Penser la diversification</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repenser notre offre de la protection de l'enfance</li><li>• Développer le pôle du Handicap</li><li>• Développer le pôle Justice Pénale</li><li>• Etre attentifs aux opportunités de développement de l'Association dans d'autres secteurs</li></ul>
<b>Organiser une commission parcours</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Organiser une commission parcours, associative, pour les situations complexes</li></ul>
<b>Organiser une plateforme de soin et de santé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travailler un projet d'équipe mobile</li></ul>
<b>Travailler les projets conjointement entre pôles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer les actions communes</li><li>• Rendre lisibles les projets d'établissement et de service en intra et extra Sauvegarde</li></ul>



## AXE 3

### INNOVER ET ÊTRE FORCE DE PROPOSITION

OBJECTIFS	ACTIONS
<b>Mettre en place une veille associative prospective</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Constituer un comité</li><li>• Intégrer une personne ressource</li><li>• Création d'une boîte à idées</li></ul>
<b>Développer l'agilité sociale et l'adaptation comme culture associative</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Former les cadres à la gestion de projets</li><li>• Structurer un cadre de réponses aux appels à projets</li></ul>
<b>Rechercher l'hybridation des ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobiliser des financements de type Fonds Social Européens pour favoriser l'expérimentation</li><li>• Recherche de mécénat</li><li>• Développer le fonds de dotation</li></ul>
<b>Engager une démarche Responsabilité Sociétale et Environnementale</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'objectif d'un plan de mobilité</li><li>• Privilégier les ressources locales</li><li>• Engager une démarche de conversion écologique</li></ul>



## AXE4

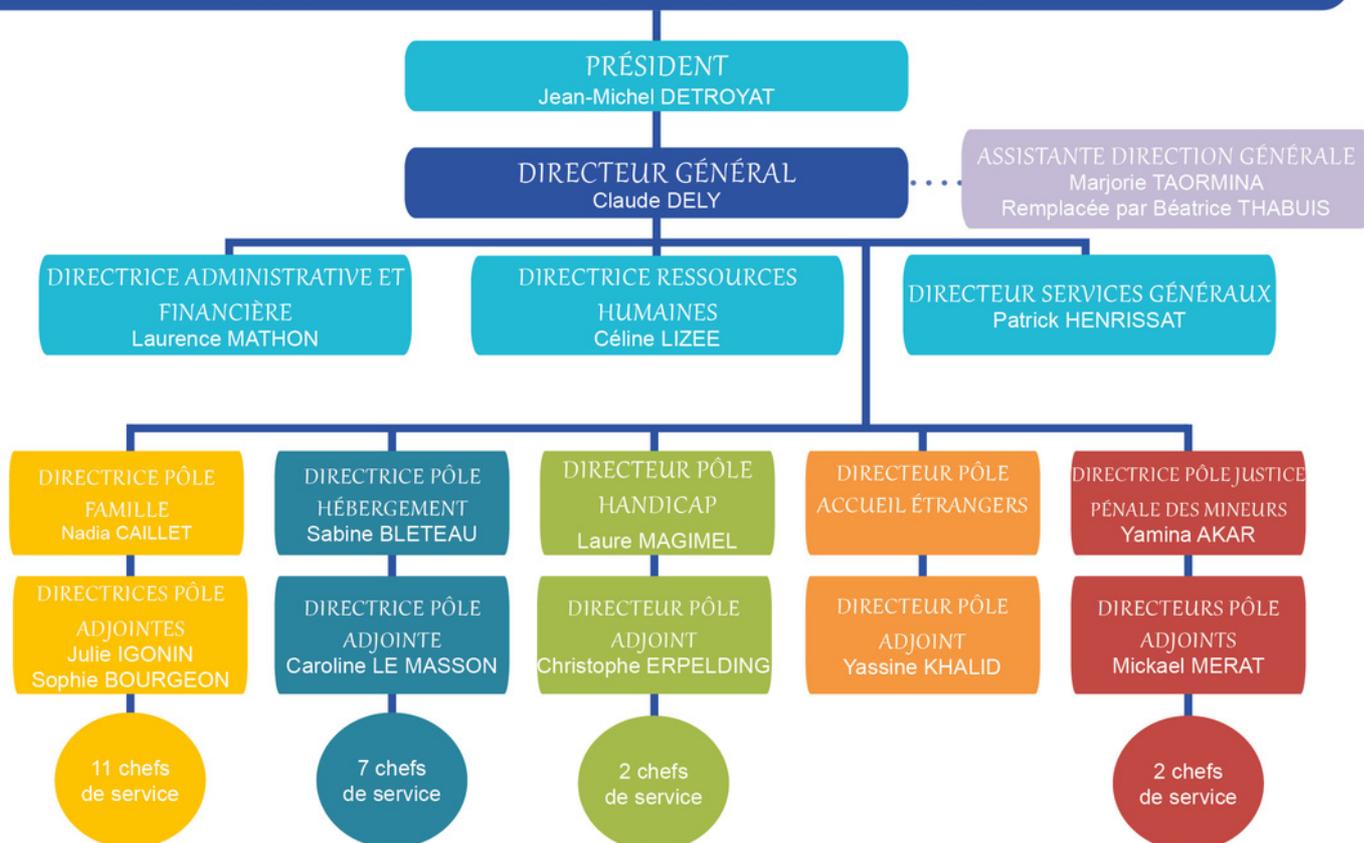
### VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE

OBJECTIFS	ACTIONS
<p><b>Assurer le bien être au travail</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir le respect dans les relations de travail</li> <li>• Pratiquer un mode de management collaboratif et bienveillant</li> <li>• S'inscrire en continu dans la démarche de prévention et d'anticipation des risques professionnels</li> <li>• S'engager dans une dynamique d'évaluation continue de la charge de travail</li> </ul>
<p><b>Accompagner les changements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajuster nos pratiques aux évolutions des politiques publiques et transformations sociétales</li> <li>• Accompagner les parcours professionnels tout au long de la carrière</li> <li>• Favoriser la transversalité des actions de formation</li> <li>• Repérer et mobiliser les compétences individuelles</li> <li>• Permettre la mobilité de manière dynamique</li> </ul>
<p><b>Développer l'attractivité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir auprès des pouvoirs publics pour la reconnaissance de nos métiers et la valorisation des salaires</li> <li>• Favoriser l'accueil, l'intégration et la fidélisation des professionnels</li> <li>• Promouvoir l'identité et les valeurs de l'association</li> <li>• Développer les formations en alternance et le partenariat avec les organismes de formation</li> </ul>

# ORGANIGRAMME ASSOCIATIF 2022

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nelly MAZAUD, Françoise BUFFET, Jean-Michel ROUMENOFF, Monique FOURQUET, Yannick BOULARD, Adel-Elie ZOGHEIB, Jean-Charles LELLOUCHE, Christophe JOBAZE, Fabienne COEUR, Gilles DEPOMMIER, Kremena MLADENOVA



## CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2022

### Président :

Jean-Michel DÉTROYAT

### Vices-Présidentes :

Françoise BUFFET - Nelly MAZAUD

### Secrétaire :

Gilles DEPOMMIER

### Trésorier :

Jean-Michel ROUMENOFF

### Administrateurs :

Monique FOURQUET

Yannick BOULARD

Adel-Elie ZOGHEIB

Jean-Charles LELLOUCHE

Christophe JOBAZÉ

Fabienne COEUR

Kremena MLADENOVA



# ACTIVITÉ DES PÔLES EN 2022



## Pôle Hébergement

- Village de l'Amitié, accueille des enfants de 6 à 18 ans, au titre de la protection de l'enfance,
- Dispositif Rose Pelletier, accueille des jeunes de 13 à 21 ans au titre de la protection de l'enfance,
- Accompagnement Social de Mineurs vers l'Autonomie (ASMA).



## Pôle Handicap

- Institut Médico-Educatif (IME) « Le Barioz » accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans,
- Foyer logement pour adultes « Le Home », structure d'hébergement de jeunes adultes de 20 à 30 ans,
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), accueille des enfants de 3 à 16 ans,
- Service d'Accompagnement et l'Insertion Sociale et Professionnelle (SAISPro), prend en charge des jeunes de 16 à 20 ans,
- Equipe Mobile d'Appui médico-social pour la Scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS)
- Unité d'Enseignement Maternelle pour Enfants avec troubles de l'Autisme (UEMA)



## Pôle Justice Pénale des Mineurs

- Centre Educatif Renforcé (CER) Moucherotte, accueille des mineurs de 13 à 16 ans.
- Centre Educatif Renforcé (CER) Veymont, accueille des mineurs de 16 à 18 ans.
- Centre Educatif Fermé (CEF) "Le Relais du Trièves", accueille des mineurs de 13 à 17 ans.



## Le Pôle Accueil Etrangers

- CADA Le Cèdre

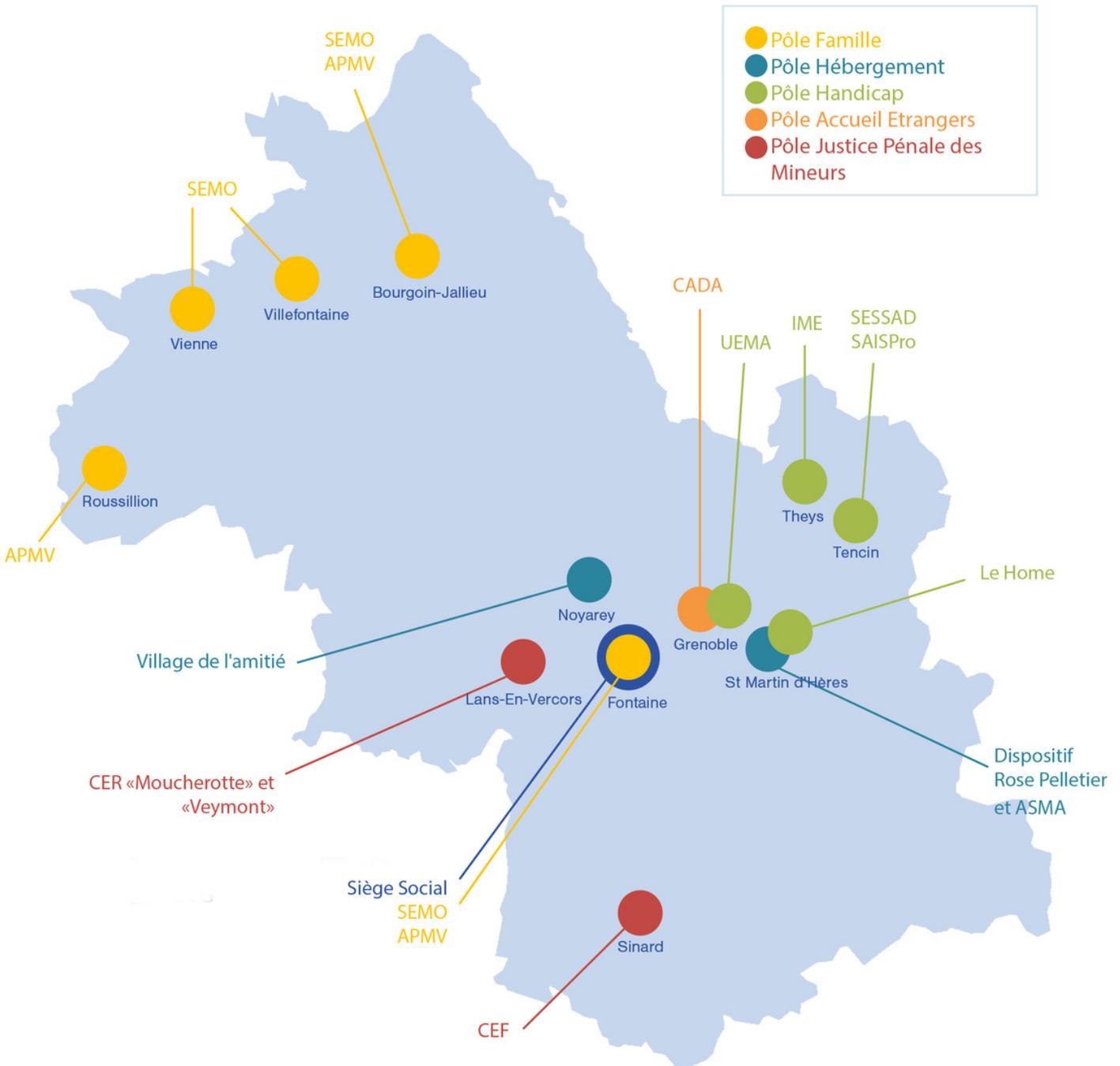


## Le Pôle Famille

- Action Educative en Milieu Ouvert,
- Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée,
- Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE),
- Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF),
- Mesures d'Accompagnement en Economie, sociale et Familiale (AESF),
- Médiation Familiale,
- Point Clef, lieu neutre s'adressant aux familles dissociées,
- Accompagnement des ménages issus de la communauté des gens du voyage (APMV).

# IMPLANTATION DES SITES EN 2022

Les 15 établissements et services des pôles sont implantés dans différentes communes du département Isérois



# RETOUR SUR L'ANNÉE 2022



# SERVICE RESSOURCES HUMAINES

## ZOOM SUR...

Le service des Ressources Humaines de La Sauvegarde a pour vocation non seulement la gestion administrative du personnel et de la paie, mais aussi de participer au bien-être des salariés, à leur sécurité et à leur épanouissement au sein de l'association en proposant et développant une politique sociale qui s'inscrit dans l'axe 4 « Valoriser la Ressource Humaine » du projet stratégique 2022-2025 de l'association.

Amorcée en 2022, une réflexion autour des missions des services du siège permettra à la Direction des Ressources humaines de se dégager courant 2023 de certaines de ses missions techniques et comptables pour se consacrer davantage au volet social et humain de sa fonction.

### *Développement d'un dialogue social responsable et constructif*

Dans l'ambition de développer un dialogue social responsable et constructif, la direction et les organisations syndicales ont négocié à l'automne 2022 un accord de méthode sur les négociations collectives qui a permis d'adapter les négociations obligatoires au plus près de la vie de l'Association pour les trois années à venir.

Aux termes de cet accord, et dans le respect des grands thèmes relatifs à la rémunération, la durée du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la qualité de vie au travail et la gestion des emplois et des parcours professionnels, feront l'objet de négociations sur cette période de trois ans : le forfait jours pour les cadres, le travail de nuit, un forfait sur la mobilité durable, un accord sur le droit à la déconnexion, des mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi que la révision du protocole d'accord sur la formation professionnelle.

En outre, en septembre et octobre 2022, trois accords d'entreprise ont été signés : l'accord sur l'égalité hommes femmes, l'accord sur les coefficients d'embauche et l'accord sur la prise en charge des frais de transport.

### *Elections professionnelles : Renouvellement du CSE*

Le mandat des élus étant arrivé à terme au mois de décembre 2022, la Sauvegarde a été amenée à renouveler la délégation du personnel au CSE. Des élections se sont déroulées par voie électronique au cours de deux scrutins organisés les 2 et 16 décembre 2022.

Étaient à pourvoir 10 postes de titulaires et 10 postes de suppléants dans le 1er collège et 1 poste de titulaire et 1 poste de suppléant dans le 2d collège (cadres).

A l'issue des scrutins, la totalité des sièges de titulaires étaient pourvus. Sont restés vacants 2 sièges de suppléants pour le 1er collège et 1 siège de suppléant pour le 2d collège.

Les syndicats représentatifs au sein de la Sauvegarde sont désormais la CGT, la CFDT, et la CFE CGC. A la suite de ces élections un délégué syndical CGT et un délégué syndical CFE CGC ont été nommés, ils ont notamment pour rôle de négocier les accords d'entreprise.

417

SALARIÉS  
EN 2022

499

CDD SIGNÉS  
EN 2022

87%

SALARIÉS EN  
CDI  
EN 2022

71% 29%

RÉPARTITION  
FEMMES/HOMMES

\*EN CDI

45

STAGIAIRES

9

CONTRATS DE  
PROFESSIONNALI  
SATION &  
D'APPRENTISSAGE

## Prime Segur

Dans le prolongement des accords dits « Laforcade » conclus en mai 2021, des revalorisations salariales destinées à pallier les problématiques d'attractivité des métiers des professionnels de l'accompagnement de la filière socioéducative du secteur privé non lucratif ont été effectuées. Ce complément de rémunération, dit indemnité mensuelle « métiers socio-éducatifs » ou plus largement « prime Segur » d'un montant de 238 € bruts (183 € nets) par mois a été mis en place le 1er avril 2022.

On rappellera toutefois que seules les personnes exerçant des fonctions socio-éducatives et les personnels soignants de ces établissements sociaux et médico sociaux sont éligibles à l'indemnité mensuelle dont sont exclus les personnels techniques, administratifs et logistiques (ménage, cuisine, etc).

## Revalorisation du point

La recommandation patronale Nexem du 23 novembre 2022 portant mesures sur le pouvoir d'achat a été agréée par arrêté du 21 décembre 2022 publié au Journal officiel du 24 décembre 2022.

L'augmentation de la valeur du point à hauteur de 3,93 € et la relève de l'indice minimum garanti à hauteur de 403 (413 s'agissant du coefficient d'internat) ont pris effet rétroactivement au 1er juillet 2022 et ont été régularisées au mois de janvier 2023.

## PERSPECTIVES...

Les actions que nous engageons en 2023 visent à s'inscrire clairement dans l'axe 4 « VALORISER LA RESSOURCE HUMAINE » du projet stratégique 2022-2025 en répondant clairement aux 3 objectifs identifiés dans ce projet :

- Assurer le bien-être au travail,
- Accompagner le changement,
- Développer l'attractivité.

A cette fin, la réorganisation des missions du service RH au sein du Siège et la transition vers un nouvel outil de gestion de la paie plus performant devraient permettre à l'équipe RH de proposer et garantir un meilleur service et accompagnement des pôles sur toutes les questions qui relèvent non seulement de la gestion administrative du personnel et de la rémunération, mais aussi de l'attractivité et du recrutement, de l'organisation du travail et de la gestion du temps, de la prévention des RPS et de la santé au travail, de la formation continue et de l'évolution des carrières, afin de développer une stratégie RH porteuse d'une véritable politique sociale.



# SERVICES GÉNÉRAUX

La Direction des Services Généraux a accompagné tout au long de l'année les gestionnaires logistiques sur des projets spécifiques, tel que la construction d'un PPI, la préparation des commissions de sécurité, etc.

## ZOOM SUR....

L'année 2022 a marqué un virage important suite à la mise en place d'une procédure achat s'imposant à l'ensemble des établissements. En effet, la formalisation d'une procédure est une étape de la professionnalisation de la Sauvegarde. Une telle démarche permet non seulement d'harmoniser les processus au sein de l'organisation, mais permet surtout de diffuser les bonnes pratiques auprès des professionnels en charge des achats.

Les objectifs de cette procédure sont les suivants :

- Satisfaire les besoins des usagers en terme de délai, de qualité, de coût et de sécurité
- Mettre en œuvre une méthodologie de travail efficace définie par les acteurs concernés
- Clarifier les rôles et champ d'intervention de chacun

L'ensemble des achats de la Sauvegarde devra répondre aux principes de l'ordonnance N°2018- 1074 du 26 novembre 2018 :

- Liberté d'accès à la commande
- Egalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures

Le travail réalisé par la DSG a permis également d'analyser nos achats sous la forme d'une matrice et permet de cibler nos plus grosses dépenses par famille d'achat.

MATRICE ABC DE LA SAUVEGARDE ISERE ANNEE 2021					
	N° FAMILLE ACHATS	FAMILLES	MONTANT	%	CUMUL %
A	10	Location immobilière	<b>1177887,00</b>	<b>25,12%</b>	25,12%
	7	Transport	1 033 942,00 €	22,05%	47,17%
	5	Alimentation	461 567,00 €	9,84%	57,02%
	8	Informatique / télécommunication	376 595,00 €	8,03%	65,05%
	1	Energie	326 860,00 €	6,97%	72,02%
	3	Autres prestations	251 841,00 €	5,37%	77,39%
B	14	Bureautique	231 130,00 €	4,93%	<b>82,32%</b>
	9	Assurances	179 377,00 €	3,83%	86,15%
	12	Bâtiment	159 843,00 €	3,41%	89,56%
	11	Achats divers usagers	154 342,00 €	3,29%	92,85%
C	6	Frais généraux	153 918,00 €	3,28%	96,13%
	2	Prestations extérieures pour usagers	137 135,00 €	2,92%	99,06%
	4	Autres équipements/petit matériel	39 571,00 €	0,84%	99,90%
	13	Santé	4 669,00 €	0,10%	100,00%
		<b>TOTAL</b>	<b>4 688 677,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

MATRICE ABC DE LA SAUVEGARDE ISERE ANNEE 2022					
	N° FAMILLE ACHATS	FAMILLES	MONTANT	%	CUMUL %
A	10	Location immobilière	<b>949717,36</b>	<b>22,40%</b>	22,40%
	7	Transport	1 002 200,37 €	23,64%	46,04%
	5	Alimentation	422 450,89 €	9,97%	56,01%
	8	Informatique / télécommunication	379 370,65 €	8,95%	64,96%
	1	Energie	301 872,83 €	7,12%	72,08%
	3	Autres prestations	247 705,19 €	5,84%	77,92%
B	14	Bureautique	218 104,42 €	5,14%	<b>83,07%</b>
	9	Assurances	161 391,03 €	3,81%	86,87%
	12	Prestations extérieures pour usagers	140 291,51 €	3,31%	90,18%
	11	Frais généraux	140 285,24 €	3,31%	93,49%
C	6	Achats divers usagers	125 482,99 €	2,96%	96,45%
	2	Bâtiment	118 694,35 €	2,80%	99,25%
	4	Autres équipements/petit matériel	29 893,32 €	0,71%	99,96%
	13	Santé	1 855,83 €	0,04%	100,00%
		<b>TOTAL</b>	<b>4 239 315,98 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Ce travail est crucial dans un contexte 2022 inflationniste dû notamment à la guerre en Ukraine. Il y a donc clairement un contexte externe que l'on ne maîtrise pas, mais il n'empêche qu'il nous reste de vrais leviers d'optimisations et de rationalisations tout en gardant à l'esprit la qualité de prise en charge de nos usagers.

Ce rapport d'analyse rédigé par le DSG est destiné à :

- Donner un aperçu global des achats
- Faire un travail préparatoire des budgets
- Mesurer les effets des contrats cadres portés par le siège
- Proposer un plan d'action fixant la renégociation de nouveaux contrats pour l'année N+1

La vision consolidée au niveau associative est complétée par l'analyse des achats au niveau de chaque Pôle.

### *Les projets immobiliers en cours*

Le CER : Depuis maintenant plus d'un an, un projet de réhabilitation doit voir le jour et un architecte a été mandaté pour travailler sur plusieurs hypothèses. Ce projet architectural devra répondre en priorité à l'amélioration de la prise en charge des jeunes sur le site.

L'année 2022 a été également marqué par la recherche de locaux pour le Pôle Famille sur deux projets :

- Un projet de regroupement des sites sur le NI (Bourgoin, Villefontaine, APMV)
- De nouveaux locaux pour l'activité Point Clef Médiation

La Sapinière : La Sauvegarde a été sollicité par le Bon Pasteur pour l'acquisition d'une parcelle de terrain accolée à celle pour laquelle nous sommes déjà propriétaire pour le DRP/HOME

La sécurité via les commissions de sécurité et les visites annuelles :

- Commission de sécurité sur le CER Lans en Vercors
- Changement de Système de Sécurité Incendie pour le Dispositif Rose Pelletier, le HOME, la Villa Océane

Des commissions de sécurité interne sont prévues annuellement, tout comme celles qui sont réalisées par les préventionnistes du SDIS avec un focus plus particulier pour les établissements avec hébergement, dans la mesure où ceux-ci sont considérés plus à risque.

### *L'énergie*

Lorsque cela a été possible des contrats d'énergie ont été renégociés afin d'anticiper les hausses.

Nous avons lorsque cela a été possible souscrit au dispositif du bouclier tarifaire afin de limiter la hausse de l'énergie.

### *Décret tertiaire*

Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressives pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050. Tous établissements supérieurs à 1000 m<sup>2</sup> doivent faire l'objet d'une déclaration sur la plateforme nationale nommée OPERAT. Sur ce point, les établissements avec hébergement sont les plus concernés (VA, IME, CER...).

## **PERSPECTIVES....**

- Réussir sa transition énergétique : Verdissement de la flotte et de ses modalités
- Mise en place d'un plan de mobilité
- Prendre le virage numérique



# SERVICE COMMUNICATION

Depuis Septembre 2019, la Sauvegarde Isère est dans une démarche de développement de la communication, notamment grâce au recrutement d'une nouvelle chargée de communication en contrat de professionnalisation, arrivée en septembre 2022, qui a succédé à Lucie ROBERT. Indispensable de nos jours, la communication répond à plusieurs objectifs fixés par la Direction Générale.



## VISIBILITÉ

Améliorer notre visibilité en externe.

## COHÉSION

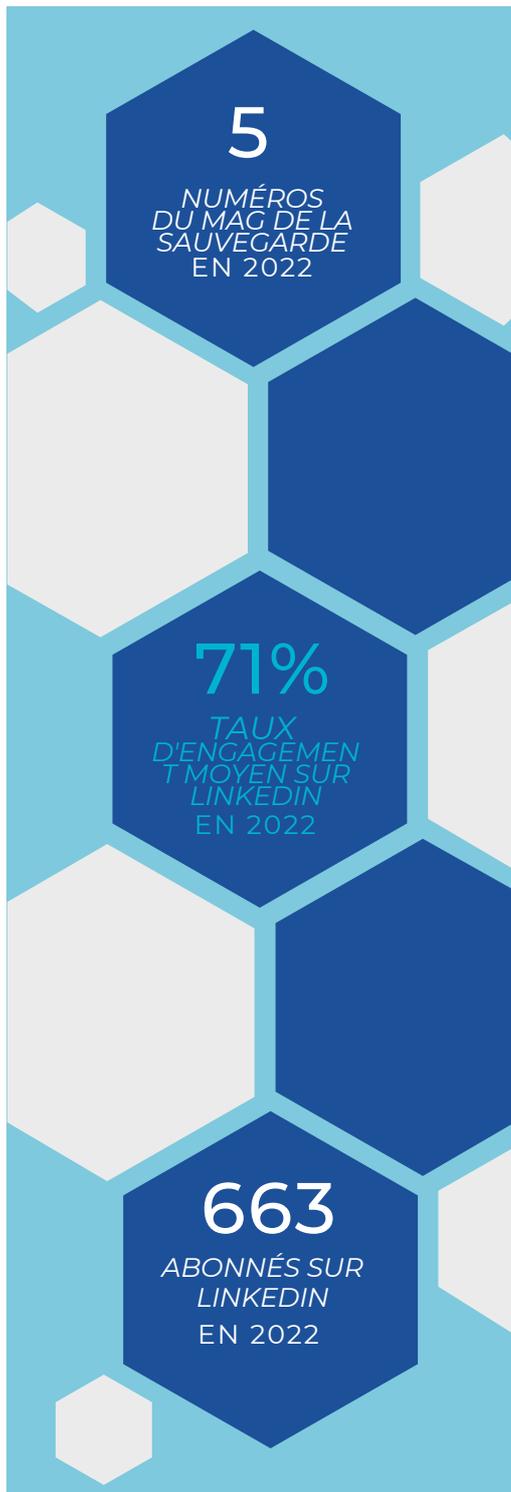
Uniformiser nos documents associatifs pour une meilleure lisibilité. Ainsi que développer le sentiment d'appartenance en interne.

## NOTORIÉTÉ

Moderniser et développer l'image de l'association en externe.

## DIVERSIFICATION

Rechercher des mécènes, dynamiser les dons et trouver de nouveaux partenaires, afin de diversifier les sources de financement.



## ZOOM SUR...

### *La participation à la Nuit Du Droit*

En octobre 2022, la Sauvegarde Isère a participé à la Nuit Du Droit, un événement qui avait pour but de mieux faire connaître le droit, ses principes, les institutions et les métiers aux citoyens. Participer à des événements externes permet à l'association de gagner en visibilité, de créer du lien avec le public et nos partenaires, mais aussi d'être plus attractive en termes de recrutement.

### *L'apnée Solid'Air*

En 2018, Christophe fonde Apnée Solid'Air pour réaliser avec son équipe de nombreux événements telle que de l'apnée statique endurance ou de l'apnée sous glace, en lien avec les associations de patients partenaires.

Différentes associations soutenant Apnée Solid'Air, dont la Sauvegarde Isère, étaient présentes le vendredi 25 mars 2022 à Chamrousse.

## PERSPECTIVES 2023

### *Améliorer notre approche sur le mécénat*

Augmenter nos collectes de dons permettrait de réaliser nos projets pour les jeunes de l'association. C'est pourquoi en 2023, nous allons mettre en place une nouvelle stratégie pour le mécénat, avec la création de supports de communication graphiques (affiches, brochures) qui seront distribués aux mécènes. Cela nous fera gagner en visibilité, mais aussi de renforcer nos liens avec nos partenaires.

### *L'amélioration de notre notoriété sur les réseaux sociaux*

En Mai 2020, l'association a ouvert sa page Facebook et LinkedIn dans le but d'augmenter notre notoriété, de gagner en visibilité, de générer du trafic sur notre site web, de créer du lien avec nos partenaires, d'être plus attractif en termes de recrutement, et enfin de dynamiser la collecte de dons. Afin de garder cette dynamisme pour l'année 2023, il faut continuer à être présent sur les réseaux en créant des contenus attractifs.

# L'ANNÉE 2022 SUR NOS PÔLES



# Pôle Famille



Action Educative en Milieu Ouvert : **AEMO**  
Mesures d'Aide à Domicile : **AED**  
Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée : **AEMOR**  
Mesures Judiciaires d'Investigation Educative : **MJIE**  
Mesures judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial : **AGBF**  
Mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale : **AESF**  
Médiation Familiale  
Espace Rencontre « Point Clef »  
Action et Promotion en Milieu Voyageur : **APMV**

## MISSIONS



**AEMO (Action Educative en Milieu Ouvert)** : Sur décision du Juge des enfants, cette mesure éducative aide, soutien et accompagne les enfants et adolescents, les parents et/ ou responsables de l'enfant dans leur rôle de protection et d'éducation (1 mesure = 1 mineur).

**AED (Aide éducative à domicile)** : Mesure administrative contractualisée avec l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental. Elle vise à favoriser la place de l'enfant et la responsabilité parentale.

**AEMO R ou modulable (Action éducative en Milieu Ouvert Renforcé)** : Apporter aux familles et aux mineurs un soutien de manière intensive et adapté à leur problématique.

**AGBF (Aide à la Gestion du Budget Familial)** : Mesure judiciaire visant à garantir que les besoins des enfants soient satisfaits dans une aide contrainte de la gestion du budget. La gestion des prestations familiales peut être réalisée par le service.

**AESF (Accompagnement en Economie Sociale et Familiale)** : Mesure administrative qui favorise l'autonomie budgétaire des parents et veille aux conditions matérielles de vie des enfants. Elle sensibilise également les parents sur l'origine des difficultés de gestion du budget et les conséquences éventuelles sur les enfants.

**MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative)** : Mesure utilisée par les magistrats pour prendre leurs décisions concernant les mineurs. Elle consiste à évaluer la situation et la personnalité d'un mineur en difficulté pour décider de la réponse (judiciaire ou éducative) la plus adaptée.

**Médiation familiale** : La médiation familiale est une procédure de résolution amiable de litiges familiaux par le biais de l'intervention du médiateur familial.

**Espace Rencontre Point Clef** : Structure dédiée aux parents séparés en conflit. Il facilite le passage de l'enfant d'un parent à un autre lorsque ceux-ci n'arrivent plus à communiquer. Il permet aussi la mise en place de visites accompagnées parents/enfants.

**APMV (Action de Promotion du Milieu Voyageur)** : Accompagne les gens du voyage, citoyens français, stationnant sur les aires d'accueil dédiées, les terrains provisoires et les stationnements illicites.

# FAITS MARQUANTS

- Mise en place par la direction de pôle, en janvier 2022, d'un comité sur les Risques Psycho-Sociaux constitué de professionnels de fonctions différentes ainsi que de représentants des IRP. La présence du service de santé au travail peut être sollicitée en fonction des besoins et des thématiques abordées. Cette nouvelle instance, qui se réunira trois fois par an, a pour vocation de mener au sein du Pôle Famille une politique de prévention des risques en général et des risques psycho-sociaux en particulier dans le cadre de nos missions au service des familles, des enfants accompagnés.
- Travail des équipes suite à l'adoption de la loi relative à la protection de l'enfant du 7 février 2022 dite Loi Taquet sur des thématiques nouvelles : la possibilité faite au juge des enfants de proposer des médiations familiales, le contenu du rapport éducatif comprenant un bilan pédiatrique, psychique et social de l'enfant, l'exercice de ce droit de visite dans le cadre d'une mesure d'AEMO, la mise en œuvre de mesures renforcées ou intensives.
- Des difficultés de recrutement toujours plus nombreuses et dans presque tous les corps de métiers/fonctions compliquent la réalisation des activités attendues par les financeurs. Une EIG a été produite à ce sujet. Pour exemple en 2022, le service MJIE n'a pu réaliser que 300 mesures d'investigation contre 330 attendues. Concernant l'activité AEMO, la mise en place cette année du travailleur social relai n'a pas permis d'absorber ces manques.
- Suspension en novembre 2022 du projet de mise en place d'un nouveau cahier des charges AEMO/AED/AEMOR sollicité par le Département : Après une année de travail avec les équipes sur des nouvelles modalités de travail (travail les soirs et le samedi, le développement d'actions collectives et le travail en équipe pluridisciplinaire), cette annonce est venue stopper une mise en mouvement complexe du fait de la nécessité de changement de pratiques. De plus, nous avons enclenché fin 2022 une réduction d'activité et donc de nos moyens à la suite de la demande du Département. Il souhaite ainsi faire une économie de 530 000 euros sur deux ans sur notre budget alloué, représentant 19 % de l'activité AEMO.

## ZOOM SUR....

### l'expérimentation du service de l'APMV

D'avril à décembre 2022, le service APMV de Fontaine a expérimenté, à la demande du Département, de nouvelles modalités de travail avec le public et l'intervention sur des nouveaux terrains (privés et communaux). Un travailleur social supplémentaire a conduit cette expérimentation sur le terrain. Il s'est agi de mettre en place un pôle d'accès aux droits avec l'introduction de nouvelles missions pour la secrétaire d'accueil : réaliser des démarches administratives simples et collaborer étroitement avec les travailleurs sociaux restant en charge des démarches complexes. Ce temps déchargé permettra à chaque travailleur social d'être davantage dans des missions de prévention, des actions collectives, des accompagnements vers l'insertion, ... Le volume de ménages concernés a donc augmenté et les passages de relai ont été réalisés entre les assistantes sociales de secteur dont dépendent ces familles et le service de l'APMV. Un appel à projet sur lequel le service se positionnera devrait sortir en janvier 2023.



# Chiffres clés

## AEMO/AED

2295

Mineurs suivis

## AEMO R

54

Mineurs suivis

## AEMO Modulaire

29

Mineurs suivis

## MJIE/SIE

302

Mineurs suivis

## AGBF

335

Enfants suivis

## AESF

52

Mesures par mois réalisées

## APMV

722

Ménages accompagnés

## Médiation Familiale

120

Dossiers traités

45

Sont devenus des mesures  
-> 23 % judiciaires  
-> 77 % conventionnels

75

Dossiers n'ont pas aboutis

## Espace Rencontre Point Clef

43

Familles accompagnées

-> 18 familles en passage  
de bras

-> 25 familles en visites  
organisées

333

Passages de bras réalisés

85

Visites organisées réalisées

## LES PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

- **Appel à projet AEMO/AEMO R/AED** : L'abandon du cahier des charges devrait se transformer en appel à projet ouvert à tous les acteurs du secteur courant 2023 pour une mise en œuvre en janvier 2024. Cette information vient impacter de nouveau les professionnels et les organisations déjà fragilisés par la réduction d'activité. La démarche sera à accompagner quelle que soit la réponse du Département.
- **Le développement de l'AESF** : Le Département travaille à ce que cette mesure de protection de l'enfance avec une porte d'entrée sur le budget soit dorénavant portée par les services d'Aide Sociale à L'Enfance et nous a octroyé 0.50 ETP supplémentaire pour développer notre activité.
- **Maison Point Clef / Médiation** : l'ensemble des financeurs, notamment la CAF de l'Isère, nous soutient dans le projet de réunir les deux services dans un même lieu, mieux adapté et plus neutre, comme celui d'une maison d'habitation avec jardin hors murs des services spécifiques en protection de l'enfance. La recherche de maison est complexe sur le secteur grenoblois (coût, surface, proche des transports en commun pour faciliter l'accès aux familles,...) et sera une des priorités de l'année 2023 pour enfin voir éclore ce projet au service des familles.

# Pôle Hébergement

Village de l'Amitié

Dispositif Rose Pelletier

ASMA



## MISSIONS

Le pôle hébergement est constitué de trois structures (MECS) qui œuvrent toutes au profit de la protection de l'enfance : le Village de l'Amitié, le Dispositif Rose Pelletier et l'ASMA.

Ces trois structures sont situées dans l'agglomération grenobloise. Elles accompagnent au quotidien des enfants, des adolescents et jeunes adultes sous différentes modalités d'accueil et d'hébergement (suivis à domicile intensif, accueil de jour, unités d'accueil en collectif, semi autonomie, suivi social et accompagnement hors les murs).

Ce dispositif est pensé pour offrir un parcours aux jeunes avec un cadre d'hébergement et d'accompagnement qui se veut sécurisant. Les équipes pluridisciplinaires, soutiennent les enfants et adolescents dans leur parcours afin de faire émerger leurs compétences qui contribueront à leur intégration, leur mieux être et leur autonomie.

## FAITS MARQUANTS

Après 2 années où nous avons été impactés par le COVID, l'année 2022 a été plus sereine sur le plan sanitaire. Ce répit nous a amené à travailler à la stabilisation des équipes. C'est ainsi que plusieurs recrutements de professionnels en CDI ont été réalisés suite à des départs. Nous avons même constaté que des professionnels en CDD postulaient sur les CDI. Cela témoigne de leur engagement mais également de la reconnaissance par ces professionnels de la qualité des modalités de travail. Toutefois, des postes restent encore vacants à l'heure actuelle et le recrutement s'avère très difficile par manque de candidatures.

Pour autant, cela ne doit pas masquer les difficultés du métier d'éducateur aujourd'hui. En effet, en juin 2022, la direction a été destinataire d'un droit d'alerte faisant état des inquiétudes, lassitudes et interrogations d'un grand nombre de professionnels face à l'ensemble des délitements du secteur social. En effet, les professionnels quelle que soit leur fonction, vivent et constatent au quotidien dans l'exercice de leur mission les difficultés liées à un public toujours plus fragile, un manque



## PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Habilité par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) et le Conseil Départemental, ces établissements prennent en charge des enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans,

placés dans le cadre de la protection de l'enfance. prise en charge peut se poursuivre au-delà de 18 ans, lorsque les jeunes en font la demande, dans le cadre d'un contrat jeune majeur contractualisé avec le financeur. Les structures sont également habilitées à recevoir des mineurs dans un cadre pénal.

À travers ses différents services, le pôle propose des parcours et accompagnements diversifiés afin de répondre aux besoins évolutifs des enfants.

Le Village de l'Amitié travaille en partenariat avec l'école interne Georges DUFLOT, gérée par l'OGEC (enseignement catholique), rattachée à la MECS pour scolariser les enfants de 6 à 12 ans présentant de grandes difficultés.

d'accompagnement et de soutien sur la question du soin, des jeunes qui restent de plus en plus dans nos structures faute de droit de visite dans leur famille...

L'équipe de direction a mis en place une journée de travail en présence de la totalité des catégories professionnelles du pôle avec comme thématique « le pouvoir d'agir de chacun ».

A l'issue de cette journée, 6 thématiques sont ressorties comme des sujets à mettre au travail et dès l'automne, la création de groupes de travail « COMEX » (COMités EXécutifs), par thèmes a permis aux professionnels de se réunir avec comme objectif de faire ressortir des préconisations à mettre en place. Ce travail doit se poursuivre en 2023.

Par ailleurs, durant l'année 2022, les équipes ont réalisé un travail avec les chefs de service pour finaliser les projets de chacun des services qui composent le pôle afin de donner des lignes de conduite pour les nouveaux arrivant et permettre de donner un cadre pour mener à bien le projet pour les équipes. L'idée est de pouvoir ensuite finaliser un projet de pôle.

# ZOOM SUR...

## L'accompagnement des professionnels

L'accompagnement proposé aux enfants, adolescents et jeunes adultes devient complexe au sein de nos structures. Au-delà de l'absence de partenaires du soin comme évoqué plus haut, depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à des difficultés de recrutement et plus particulièrement à une pénurie de personnel éducatif formé.

Nous sommes donc amenés à devoir recruter du personnel non diplômé afin de pouvoir garantir la continuité de service. Nous pouvons également noter une réelle perte de la qualité de l'accompagnement éducatif malgré toute la bonne volonté et l'engagement des professionnels qui œuvrent auprès de nos publics. En effet, nous ne pouvons pas attendre de la part de professionnels non formés les mêmes accompagnements et suivis que pourraient le proposer des équipes composées par des éducateurs spécialisés. Il nous a fallu repenser l'accompagnement de ces professionnels pour optimiser le travail auprès des enfants et des jeunes que nous accueillons.

Nous avons donc proposé des mini formations en interne sur des demi-journées, sur des thèmes relatifs aux besoins indispensables à connaître par les professionnels. Ces temps de formations ont été dispensés par des chefs de service ou psychologues de l'institution. Ces modules proposés en petits groupes ont été appréciés par les professionnels qui en ont bénéficié.

Parallèlement, au regard de plusieurs professionnels qui souhaitent engager une VAE, nous nous sommes rapprochés de l'organisme de formation Ocellia (à Echirrolles) pour proposer aux professionnels une formation collective afin de préparer à la VAE. Cette disposition veut proposer aux professionnels un cadre d'accompagnement pour impulser une meilleure dynamique de travail.



## Chiffres clés

### Village de l'Amitié

122 Jeunes accompagnés

32 mois  
durée moyenne de prise en charge

### Dispositif Rose Pelletier

46 Jeunes accompagnés

23 mois  
durée moyenne de prise en charge

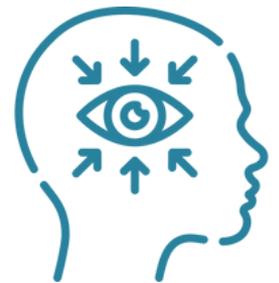
### Village de l'Amitié

43 Jeunes accompagnés

18 mois  
durée moyenne de prise en charge

## LES PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

- 2023 va voir se concrétiser l'ouverture d'un nouveau service, « Carré des Halles », dont la finalité sera de mieux accompagner les grands mineurs ou jeunes majeurs en mal d'acquisition des compétences à l'autonomie.
- 2023 va également être l'année de la réorganisation des services du pôle : regroupement des services dits de milieu ouvert (SEPAD et SAJ), travailler sur une plus grande fluidité le parcours du jeune entre les différents services du pôle hébergement, notamment des grands adolescents.
- 2023 peut être l'année du développement d'un dispositif type « SAJ PJJ\* ». La PJJ est intéressée pour réfléchir à une modalité de prise en charge des jeunes entre 13 et 16 ans, primo arrivants, suivis dans un cadre pénal permettant le maintien ou le retour à la scolarité malgré les passages à l'acte délictueux tout en axant le suivi vers la plus grande mobilisation parentale.



\*SAJ PJJ : Service Accueil de Jour Protection Judiciaire de la Jeunesse

# Pôle Handicap



Institut Médico-Éducatif, "Le Barioz" : **IME**

Section d'éducation et d'enseignement spécialisée : **SEES**

Foyer logement pour adultes : **Le Home**

Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile : **SESSAD**

Service d'Accompagnement à l'Insertion Sociale et Professionnelle : **SAISPro**

Section d'initiation et de premières formations professionnelles : **SIFPro**

Equipe mobile d'appui médicaux social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap : **EMAS**

Unité d'enseignement maternelle autisme : **UEMA**

## MISSIONS



**IME** : assurer une éducation adaptée et un accompagnement médico-social.

**SEES** : accompagner les enfants en travaillant sur l'autonomie et lui permettre de reprendre confiance en ses capacités cognitives et sociales.

**SESSAD** : aider l'enfant à développer les compétences nécessaires à son intégration scolaire et sociale, en partenariat avec son environnement (famille, école, ...).

**SAISPro** : aider l'adolescent ou le jeune adulte à développer les compétences nécessaires à son intégration préprofessionnelle, professionnelle et sociale, en partenariat avec son environnement (famille, centre de formation, entreprises).

**LE HOME** : lieu de vie, d'apprentissage et d'expérimentation de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être. Les résidents se préparent à devenir des citoyens adultes responsables et autonomes.

**SIFPro** : accompagner les adolescents de l'IME à devenir des citoyens les plus autonomes possible en fonction de leurs compétences et de leurs capacités.

**EMAS** : accompagner la scolarisation des enfants atteints de handicap en milieu ordinaire.

**UEMA** : Favoriser l'inclusion scolaire des enfants avec autisme dès le plus jeune âge.



## PUBLIC ACCOMPAGNÉ

**IME** : accueille des enfants et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés.

**SEES** : accompagner des enfants âgés de 6 à 14 ans.

**SESSAD** : accueille des enfants et adolescents âgés de 3 à 16 ans, présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés, porteurs de troubles "dys" ou de troubles psychiques.

**SAISPro** : accompagne des jeunes de 16 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère à moyenne avec ou sans troubles associés, porteurs de troubles "dys" ou de troubles psychiques.

**LE HOME** : accueille des personnes en situation de handicap, hommes et femmes, âgés de 20 à 30 ans, présentant une déficience intellectuelle légère, avec ou sans troubles psychiques associés.

**SIFPro** : accompagne des adolescents âgés de 14 à 20 ans.

**EMAS** : accompagner la scolarisation des enfants atteints de handicap en milieu ordinaire.

**UEMA** : Accueille 7 enfants entre 3 et 6 ans en classe dans une école maternelle.

## FAITS MARQUANTS

De beaux résultats sportifs ont été accomplis cette année par les jeunes du pôle Handicap. On peut notamment citer les championnats de France de ski alpin et nordique adapté :



Florent, 3 médailles d'or en classe AB moins de 21 ans.

Aaron, 2 médailles d'or en classe CD moins de 21 ans.

Stéphane, 3 médailles d'argent en classe BC.



## ZOOM SUR....

### Appel à projet UEMA : la scolarisation des enfants ayant des troubles autistiques

Objectif : Permettre la scolarisation d'élèves de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico- social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire.

Dans le cadre du plan national autisme, la direction de l'autonomie de l'ARS a pour objectifs de rééquilibrer l'offre sur les territoires déficitaires pour réduire les inégalités sociales et territoriales de l'offre de santé. Elle développe l'accès et le maintien en lieu de vie ordinaire des enfants en situation de handicap par la création de services d'accompagnement à la Scolarisation. Enfin, elle renforce l'offre adaptée pour les personnes avec autisme et autres TSA. Dans cette logique, l'ARS Rhône Alpes a déposé un appel à projet auquel la Sauvegarde de l'Isère a répondu afin d'ouvrir une unité sur l'école BUFFON à Grenoble. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du 4ème plan autisme et de la création programmée d'UEMA sur l'ensemble du territoire, tout au long de la durée de ce plan.

Le principe est celui d'une scolarisation au plus tôt (année civile dès 3 ans), et d'un accompagnement durant 3 années maximum. L'effectif de la classe est fixé à 7 enfants.

L'UEMA est située sur l'école maternelle Buffon à Grenoble qui compte 3 classes.

Les premiers professionnels sont arrivés le 7 novembre, l'équipe se compose d'une :

- Enseignante spécialisée
- Éducatrice spécialisée coordinatrice (1 ETP)
- Éducatrice de jeune enfant (1 ETP)
- Accompagnante éducative et sociale (1 ETP)
- Psychologue (0.50 ETP)
- Psychomotricienne (0.50 ETP)
- Orthophoniste (0.50 ETP)
- Ergothérapeute (0.20 ETP)

Les pistes de travail pour 2023 sont nombreuses. Nous devons poursuivre la structuration des temps d'accompagnement en lien avec la supervision. Nous devons poursuivre également le lien avec les enseignants de l'école. En effet, le travail en partenariat ne va pas forcément de soi. Il nous faut continuer à construire les projets communs ainsi que les temps d'inclusion des enfants dans les classes.



L'école maternelle Buffon

## Chiffres clés

### IME

60 jeunes accompagnés

### SESSAD & SAISPRO

58 jeunes accompagnés

### Le Home

61 adultes accueillis

### EMAS

61 jeunes accompagnés

### UEMA

7 enfants accompagnés

## LES PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

Les perspectives et projets sont nombreux pour le pôle handicap :

- Réécrire le projet d'établissement.
- Finaliser le bilan des fiches actions du CPOM afin d'anticiper le prochain.
- Mettre à jour les différentes procédures.
- Intégrer le logiciel de gestion du dossier numérique de l'utilisateur.



# Pôle Justice Pénale des Mineurs

Centre Educatif Renforcé, "Moucherotte" CER

Centre Educatif Renforcé, "Veymont" CER

Centre Educatif Fermé, "Le Relais du Trièves" CEF



## MISSIONS

Les CER et le CEF sont des lieux de placement contenant pour mineurs, en réponse à des infractions pénales.

Ces placements sont ordonnés en application du Code de la Justice pénale des mineurs, entré en application le 30 septembre 2021, qui, tout en simplifiant et accélérant le jugement des mineurs, poursuit l'esprit de 1945 en maintenant et renforçant la priorité de l'éducatif sur le répressif.

L'action éducative au pôle justice pénale est caractérisée par la surveillance permanente, la remobilisation contrainte basée sur une prise en charge éducative, pédagogique, sanitaire et psychologique, organisée à travers un programme d'activités soutenu, varié et progressif ; l'objectif principal recherché étant d'éviter de nouvelles infractions, de responsabiliser les jeunes et de les aider à construire un projet de réinsertion.



## PUBLIC ACCOMPAGNÉ

CER : accueille des groupes de 6 mineurs de 13 à 17,5 ans.

L'accueil des mineurs est préparé pour des sessions de 3 mois non renouvelables.

La prise en charge éducative est marquée par une 1ère phase de « rupture » (avec les mauvaises habitudes) et de remobilisation intense à travers des activités physiques de pleine nature dans le Vercors.

CEF : accueille 12 mineurs entre 13 et 17 ans, multirécidivistes et/ou multiréitérants.

L'accueil des mineurs se fait en file active, principalement dans le cadre de déferrement, et la prise en charge pluridisciplinaire se déroule en plusieurs phases progressives. Ce placement spécifique est ordonné comme une alternative à l'incarcération, pour une période de 6 mois renouvelable une fois.



## FAITS MARQUANTS

Repenser le lieu et les modalités de prise en charge des mineurs sur le site du Vercors.

Des travaux d'aménagement et de rafraîchissement ont été décidés avant le démarrage de la session de février 2022. L'objectif était de sécuriser et réorganiser les espaces mais aussi d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de travail en attendant la rénovation globale du bâtiment.

Cela a permis également de redynamiser une équipe présente mais abattue par les difficultés rencontrées lors de la précédente session, bien qu'une autorisation de la PJJ pour une diminution de l'activité avait été exceptionnellement accordée. Un travail de réflexion a aussi été mené sur le sens de la prise en charge en CER.

En parallèle, trois projets ont fait l'objet d'un travail d'élaboration et de réflexion tout au long de l'année 2022, en collaboration avec la PJJ :

### Le projet de rénovation complète du bâtiment

Initiée depuis plusieurs mois déjà, la réflexion autour de ce projet conséquent se poursuit, en concertation avec la DG, la DSG, la commission patrimoine et le cabinet d'architecte.

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2022 à la Direction Interrégionale de la PJJ afin de présenter l'avancée du projet, les différents scénarii possibles et les réadaptations nécessaires au vu des remarques émises tant au niveau des activités envisagées sur le site qu'au niveau des contraintes budgétaires dans un contexte de forte inflation.



État du bâtiment aujourd'hui

### L'évolution d'un des deux CER vers un dispositif de placement innovant

L'objectif est de mieux adapter les modalités de placement aux besoins identifiés sur le territoire dans un contexte de temporalité plus contrainte imposée par la procédure pénale du nouveau Code de la Justice Pénale des Mineurs. Garantir l'individualisation de la prise en charge et prévenir les ruptures de parcours de placement sera plus que jamais une priorité.

Ce nouveau service pourrait mettre en œuvre une mission d'« accueil-évaluation-orientation » pouvant prendre en charge un petit collectif de 4 à 6 mineurs en file active pour une durée de placement de quelques jours à 8 semaines

Le travail de réflexion se poursuit en collaboration avec la DTPJJ et l'autorisation d'ouverture sera soumise à la validation de la DIRPJJ, à condition de trouver un lieu d'accueil, idéalement sur le plateau du Vercors, et de pouvoir recruter la nouvelle équipe éducative.

## Le projet de réorganisation des modalités de sessions de placement au CER

Tout au long de l'année 2022, un travail de réflexion a été mené en équipe sur la base d'un diagnostic des sessions précédentes et en cours. Force a été de constater qu'un changement s'imposait.

Une nouvelle organisation des sessions, plus courtes, plus dynamiques, plus sensées et plus cohérentes devra être expérimentée en 2023.

À l'automne, le projet argumenté a été soumis à la validation de la PJJ.



Exemples de deux scénarii envisagés pour rééquilibrer, ré agencer et embellir le bâtiment.

## ZOOM SUR....

Les activités : clé de voute de la prise en charge au CEF

Pensées, anticipées, planifiées, les activités éducatives, pédagogiques et thérapeutiques mises en œuvre au CEF sont les supports au travail de valorisation, de construction, de transmission de savoir-être, savoir-faire, indispensables à une socialisation et une réinsertion sociale, scolaire ou préprofessionnelle.



# Chiffres clés

**CEF**

**24**

Jeunes admis

**CER**

**15**

Jeunes admis

## LES PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

- Compléter et stabiliser les équipes éducatives et les cadres de proximité.
- Sécuriser le public et le personnel en poursuivant l'amélioration des lieux d'accueil et de travail.
- Expérimenter au CER une organisation annuelle en trois sessions de trois mois.
- Obtenir l'autorisation définitive pour démarrer la rénovation du site du Vercors.
- Obtenir l'autorisation de transformer un des CER en un projet expérimental de service d'accueil temporaire.
- Participer à la diversification de l'offre de placement au pénal dans le schéma territorial.
- Adapter les prises en charge aux nouvelles temporalités du code de la Justice Pénale des Mineurs et au projet stratégique de l'association et de la PJJ.
- Consolider et développer les partenariats pour améliorer la qualité de la prise en charge.
- Obtenir une meilleure lisibilité de nos actions.





# Pôle Accueil Étrangers

Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, "Le Cèdre" CADA



## MISSIONS

Accueil,  
Accompagnement  
sanitaire et social,

Hébergement et la domiciliation  
des demandeurs d'asile,  
Accompagnement dans les  
démarches, administratives et  
juridiques.



## PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Accueille toute l'année des  
familles, hommes et femmes  
isolés, demandeurs d'asile.

L'accompagnement à la sortie du centre d'accueil pour demandeurs d'asile, notamment vers le logement, émanant de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, l'arrêté du 19 Juin 2019 relatif au cahier des charges des CADA a reprecisé les missions de l'établissement : C'est dans le cadre du dispositif national d'accueil (DNA) que les demandeurs d'asile sont orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) vers l'établissement. L'hébergement et l'accompagnement sont proposés durant le temps d'instruction de la demande d'asile par les différentes instances compétentes (Office Français de Protection des réfugiés et des Apatrides et Cour National du Droit d'Asile).

## Chiffres clés

Personnes arrivées  
et sorties

115

enfants

137

adultes

## LES PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

Le CADA le Cèdre a le souhait de continuer à faire évoluer son parc en se séparant des logements les plus anciens pour les remplacer par des appartements plus adaptés. Nous restons toutefois limités dans cette mission par l'évolution importante des prix des loyers et des différentes charges locatives mais également par une offre très faible sur l'agglomération grenobloise. Les problématiques de santé des usagers restent massives au CADA. À ce titre, les référents sociaux sont régulièrement mobilisés pour chercher des praticiens, accompagner et soutenir les personnes vulnérables. Cet accompagnement reste une mission très dense et chronophage dans un contexte sanitaire embouteillé. Nous continuerons pour l'année 2023 à travailler avec un psychologue interculturel en libéral pour accompagner les demandeurs d'asile, dès lors où l'usager et le référent social ont défini les besoins. Les usagers du CADA ont été confrontés pour cette année 2022 à de profondes difficultés pour les bénéficiaires de la protection internationale dans leur recherche de logement. La fermeture d'Insair 38 a été préjudiciable dans le soutien des personnes sortant du CADA. Les professionnels du CADA ont dû prendre le relais durant de nombreux mois afin de pallier à cette absence. Le déploiement du service AGIR devrait faciliter la mission des référents sociaux mais surtout fluidifier la recherche de logements des BPI. L'équipe du CADA va se mobiliser durant l'année 2023 pour construire un projet pluri annuel d'investissement ambitieux afin de poursuivre l'aménagement des logements en termes d'électro-ménager et le remplacement du mobilier ancien.

## FAITS MARQUANTS

### Le parcours d'une famille orientée au CADA

Originnaire de RDC et âgée de 27 ans, Madame M. est hébergée avec deux de ses enfants Gh. 5 ans et Bla. 2 ans dans notre CADA depuis le 12 septembre 2022. A son entrée dans notre dispositif d'hébergement, la référente sociale est allée chercher la famille qui dormait sous tente depuis le 22 août 2022 sur un camp de fortune installé à GRENOBLE. Madame M. est entrée avec ses deux fils dans un logement de type T5 en colocation avec 4 autres femmes. Dès le début d'accompagnement, l'extrême vulnérabilité présentée par cette maman a alerté l'équipe du CADA. A son arrivée en FRANCE, Madame M. semble avoir rassemblé ses dernières forces pour maintenir une bonne prise en charge de ses enfants. Si les mineurs ne sont jamais apparus « négligés » malgré un parcours d'errance et de grande précarité, Madame M. a quant à elle témoigné d'un effondrement de plus en plus marqué. L'accompagnement social mené auprès de cette famille a d'abord eu pour objectif de répondre aux besoins primaires de mise à l'abri, de subsistance alimentaire et d'accès aux soins « de base » . Madame a eu besoin d'être prise en charge sur le plan médical pour différents maux physiques par les services réservés aux personnes sans droit ni titre, n'ayant pas encore accès au régime général de la sécurité sociale. Madame M. s'est présentée abattue et sidérée à chaque rendez-vous, témoignant progressivement d'un comportement mécanique et apathique. Au cours des entretiens, nous avons appris par bribes les traumatismes vécus à son départ de RDC où elle a dû laisser sa fille aînée, sa traversée de la méditerranée et son parcours de 2 ans, passés sur le camp de migrant de l'île de Moria en Grèce. Madame n'a jamais explicitement demandé d'aide, même si elle a pu confier qu'elle n'arrivait ni à boire et manger ni à dormir. Très rapidement, nous avons décidé en équipe de faire appel à un psychologue en libéral pour proposer à Madame d'aborder ses traumatismes ; l'objectif étant aussi de l'aider à s'implanter sur le territoire et à la « ré-animer » autour de l'instant présent. Enregistrée à l'OFPPRA le 29 septembre 2022, Madame M. a été convoquée à se rendre à PARIS le 06 décembre 2022, sans qu'un suivi thérapeutique ne puisse véritablement être engagé permettant d'attester sur le plan médical de cet état d'effondrement. Une organisation conséquente a dû être mise en place par l'équipe du CADA pour permettre à la requérante d'honorer son rendez-vous, tant Madame M. s'est montrée sidérée, isolée et dépourvue de ressource personnelle pour mener à bien ce trajet. Le 27 décembre 2022 le rejet de l'OFPPRA est notifié à Madame M. ce qui a nécessairement renforcé son mal être. A ce moment, il s'agit d'une période de vacances scolaires, et nous nous inquiétons de savoir comment Madame parvient à prendre soin de ses enfants.

Le jeudi 05 janvier 2023, Madame M. s'est présentée au CADA en très grande détresse, interpellant sa référente sociale pour l'informer qu'elle "allait tuer ses enfants" et se tuer ensuite. Puis Madame s'est totalement repliée et n'a plus réussi à exprimer quoique ce soit, absente. Face à une telle menace de passage à l'acte, la référente sociale a conduit Madame M. aux urgences et les deux enfants ont dû être placés en urgence par décision du Procureur. Madame sera restée une semaine hospitalisée après son transfert des urgences vers une unité psychiatrique. A sa sortie le 09 janvier, Madame avait pu se reposer et se voir délivrer un traitement ; le retour et la réunification de la famille à domicile ont été organisés le jour même. Aujourd'hui Madame M. est contente d'avoir retrouvé ses enfants et se montre volontaire pour participer aux cours de français, ayant le souci d'apprendre à lire et écrire. Pour autant, nous restons préoccupés par cette situation et le manque de disponibilité psychique provoqué par de multiples traumatismes dont témoigne Madame, ce qui nous interroge sur sa capacité à élaborer et verbaliser autour de son parcours de demande d'asile.



# Administrateur Ad Hoc

## MISSION



L'Administrateur Ad Hoc est une personne, physique ou morale, désignée par un magistrat pour devenir le représentant légal d'un enfant ne disposant pas de la capacité

d'un discernement juridique au cours d'un litige en raison de sa minorité.

Il va devenir le représentant légal du mineur au cours d'une instance afin que ses droits et intérêts puissent être préservés.

En effet, soit lorsque le mineur n'a pas de représentants légaux, soit lorsque les intérêts de ces derniers entrent en conflit avec ceux du mineur, il appartiendra à l'Administrateur Ad Hoc d'exercer les fonctions normalement attribuées aux parents.

Il existe quelques conditions juridiques permettant d'accéder à la fonction d'Administrateur Ad Hoc, étant précisé que celui-ci doit être inscrit sur une liste auprès de la Cour d'appel.

## ADMINISTRATEURS À LA SAUVEGARDE



La fonction d'administrateur Ad Hoc repose sur le volontariat parmi les administrateurs de notre association. Les administrateurs assurent cette mission bénévolement.

Chacun gère les dossiers qui lui sont confiés par le président du conseil d'administration, en lien avec un cadre délégué de l'association, puis il choisit un avocat qui est amené à représenter l'enfant tout au long de la procédure. Les parents, de leur côté, peuvent, s'ils le souhaitent, se faire représenter par leur propre avocat.

Les administrateurs rencontrent les parties séparément, afin d'informer l'enfant et les parents de leur mission. Au-delà d'une information, cette rencontre a pour objectif pour l'administrateur Ad Hoc de se faire une idée de la situation en fonction de la place de chacun.

Le service administratif dépose une demande d'aide juridictionnelle pour permettre à l'avocat de percevoir une rémunération pour le dossier dont il prend la charge.

Chaque administrateur suit ses dossiers tout au long de la procédure et doit, en fin de mesure, retracer tout ce qui a été réalisé via un mémoire d'intervention. Ce document est joint à la facturation pour justifier le travail réalisé.

Selon les mesures et la complexité des dossiers, le mandat peut durer de quelques mois à plusieurs années.

## FAITS MARQUANTS

Renouvellement de notre agrément associatif en septembre 2022. De nouveaux dossiers à traiter arrivent progressivement depuis cette date.

Deux nouveaux administrateurs sont venus assurer cette fonction (Fabienne CŒUR et Gilles DE POMMIER) accompagnés par la présidente de cette commission, Nelly MAZAUD. Les administrateurs sont accompagnés dans leurs missions par le directeur du pôle hébergement. De même un avocat qui a intégré notre conseil d'administration vient en soutien des administrateurs ad hoc.

Rapprochement avec une autre association du département de l'Isère, Chrysallis, afin de pouvoir mieux harmoniser nos pratiques et modalités d'accompagnement.

# Chiffres clés

## Nombre de dossiers

11

## Nombre d'administrateurs

2

en fonction

1

qui termine ses missions

## Facturation des mesures

Chaque mission, lorsque celle-ci se termine, fait l'objet d'une facturation (entre 200 et 400 euros selon un barème établi par le tribunal).

- 2022 : 2000€
- 2021 : 1400 €
- 2020 : 2000 €

## LES PERSPECTIVES ET PROJETS D'AVENIR

Des temps de travail avec le tribunal et l'association Chrysallis sont prévus pour l'année 2023, afin de pouvoir échanger sur les problématiques liées aux nouveaux dossiers qui nous sont confiés par les juges pour enfants et envisager des temps de formation.

Nous devons également faire connaître nos spécificités au tribunal et montrer nos compétences dans les suivis afin de pouvoir développer cette mission au sein de notre association.



# Financeurs Partenaires Adhésions



# ANNUAIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE 2022

## PÔLE FAMILLE

**Action Promotion en Milieu Voyageur (APMV)**

### Site de Fontaine

30 Avenue Jean Jaurès  
38600 Fontaine  
Tél : 04.76.49.01.03

### Site de Bourgoin-Jailleu

3 rue Henri Fabre  
38300 Bourgoin-Jailleu  
Tél : 04.37.03.17.51

### Site de Roussillon

9 place de l'Edit  
38150 Roussillon  
Tél : 04.74.86.65.91

**Service Educatif en Milieu Ouvert et Service Investigation (SEMO)**

### Site de Fontaine

1 allée Belle Rive  
38 600 Fontaine  
Email : aemo38si@sauvegarde-isere.fr

AEMO - AED - AGBF - AESF - INVESTIGATION (MJIE) - MEDIATION  
Tél : 04.38.02.08.00

**POINT CLEF**  
Tél : 04.38.02.08.09

### Site de Villefontaine

15 impasse Ambroise Croizat  
Les Portiques  
38 090 Villefontaine

AEMO - AED  
Tél : 04.74.96.07.71

### Site de Bourgoin-Jallieu

4 rue Claude Chappe  
Im. le Maladium B - 2ème étage  
38 300 Bourgoin Jallieu

AEMO - AED - AEMO renforcée  
Tél : 04.74.28.09.31

AGBF - AESF  
Tél : 04.74.43.28.29

INVESTIGATION (MJIE) Tél :  
04.74.43.87.75

### Site de Vienne

15 rue Parmentier - BP 233  
38 201 Vienne Cedex

AEMO - AED  
Tél : 04.74.85.24.28

AGBF - AESF  
Tél : 04.74.31.50.97

## PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

### Centre Educatif Fermé de l'Isère (CEF)

« Le Relais du Trièves »  
La Motte - 38 650 SINARD  
Tél : 04.76.34.29.50

### Centre Educatif Renforcé (CER)

Site du Vercors « Moucherotte » et « Veymont »  
3541 Vieille Route  
38250 Lans-en-Vercors  
Tél : 04.76.94.02.78

## PÔLE HÉBERGEMENT

### Dispositif « Rose Pelletier »

4 rue Paul Langevin  
38 400 St Martin d'Hères  
Tél : 04.76.44.71.52

### ASMA

4 Rue Paul Langevin  
38400 Saint-Martin-d'Hères  
Tél : 04.76.44.53.28

### Le Village de l'Amitié

525 chemin du Moulin  
38 360 NOYAREY  
Tél : 04.76.53.95.46

## PÔLE HANDICAP

### Institut Médico-Educatif (IME) « Le Barioz »

38 570 Theys  
Tél : 04.58.27.00.75

### Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD)

Allée du Roy,  
38570 Tencin  
Tél : 04.58.27.00.75

### Foyer logement pour adultes « le Home »

117 av. Jules Vallès  
38 400 St Martin d'Hères  
Tél : 04.58.27.00.75

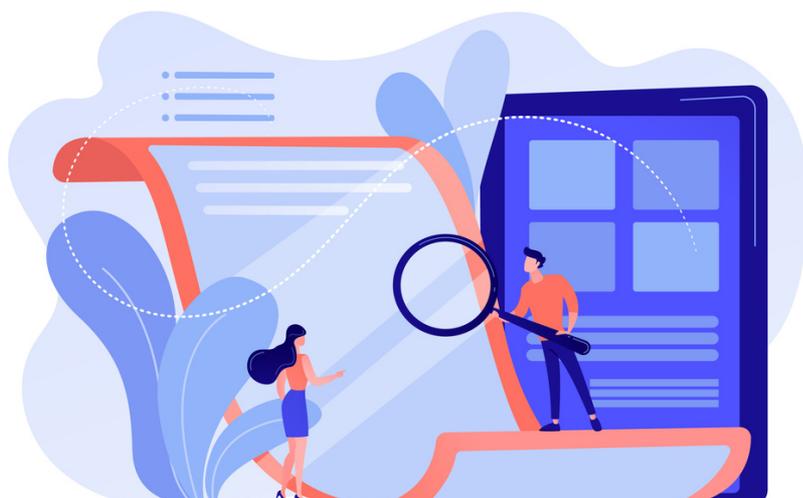
### UEMA

Ecole Buffon  
1 rue cuvier - 38000 grenoble  
Tél : 07.75.21.17.11

## PÔLE ACCUEIL ÉTRANGERS

### Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) « Le Cèdre »

29 rue Alexandre Dumas  
38 100 Grenoble  
Tél : 04.76.49.29.95





# Sauvegarde Isère

Association de protection de l'enfance  
et d'accompagnement des adultes

15 Boulevard Paul Langevin  
38600 Fontaine



[sauvegarde@sauvegarde-isere.fr](mailto:sauvegarde@sauvegarde-isere.fr)



[www.sauvegarde-isere.fr](http://www.sauvegarde-isere.fr)



@sauvegardeisere38



@sauvegardeisere



## 20 | Rapport 22 | Annuel

Directeur de la publication  
Claude Dély

Chargée de communication  
Maurane SINJY-CHINREDY

Participation à la rédaction  
L'ensemble du personnel de l'association

Crédits photos  
Sauvegarde Isère, Flaticon, Freepik